

# QUEL AVENIR POUR LES ARCHITECTURES DE TERRE AU MAROC ?

Article publié dans les actes de la 1<sup>ère</sup> conférence méditerranéenne sur l'architecture de terre organisée en Sardaigne entre le 13 et le 15 mars 2009.

Mohamed BOUSSALH  
Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural Atlasique et Subatlasique  
B.P. 253 OUARZAZATE  
Tél. / Fax : 00212 24 88 30 47  
[mohamedboussalh@yahoo.fr](mailto:mohamedboussalh@yahoo.fr)

**Mots clés :** architecture en terre, conservation, inventaire

## **Résumé :**

Le problème de la conservation et de la réhabilitation des architectures de terre au Maroc se pose avec acuité. Tout au long des régions situées au-delà de l'Atlas, des constructions qui ont atteint un degré de qualité exceptionnelle et qui représente une grande diversité de l'habitat rural sont confrontées à d'innombrables problèmes.

L'héritage culturel composé essentiellement de demeures seigneuriales (*Kasbahs*), de villages communautaires (*Ksour*) et de greniers collectifs (*igoudar*) subit les conséquences d'une dégradation difficilement contrôlable mettant ainsi en péril le capital culturel de plusieurs générations par l'extinction de nombreux chefs d'œuvre. En effet, ces ensembles humains qui auparavant étaient structurés selon des règles communautaires subissent un processus d'éclatement suite à la rupture des liens qu'entretenaient les hommes avec leur milieu social et naturel.

Dès lors et face à ce constat accablant d'un patrimoine national délaissé, les instances marocaines ont pris conscience de la nécessité de prendre des dispositions pour atténuer l'effet de ce phénomène. Dans cette perspective et à travers notre responsabilité dans le Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural Atlasique et Subatlasique -instance chargée de la conservation des architectures en terre au Maroc-, nous formulerons quelques réflexions sur les travaux de conservation et de revalorisation du patrimoine architectural vernaculaire. Ainsi que notre vision pour l'avenir des architectures de terre suite aux différents projets et aux nombreuses enquêtes en la matière.

## Introduction

La question de l'éclatement des architectures en terre nous préoccupe déjà depuis des années et c'est une question qui est arrivée à maturité suite aux différentes actions de restauration, d'études et d'inventaires menés dans des régions des vallées présahariennes du Maroc. Ces travaux ont démontré d'une manière alarmante l'état physique très dégradé où se trouve l'architecture en terre. Elle est de plus en plus mal vue et mal considérée par les populations concernées et les autorités. Elle est considérée, en outre, comme un élément négatif qui freine l'évolution sociale et économique.

# 1. ACTIONS MENEES AU MAROC EN FAVEUR DES ARCHITECTURES DE TERRE (1)

## 1.2. Travaux de restauration

Des initiatives ont été entamées depuis les années soixante du siècle dernier pour la sauvegarde du patrimoine architectural en terre :

- \* le programme de rénovation des ksour réalisé par le ministère de l'Habitat et de l'Intérieur assisté du Programme Alimentaire Mondial ;
- \* l'inventaire des « kasbahs du sud » élaboré par le ministère de Culture ;
- \* le programme d'aménagement touristique des provinces d'Errachidia et de Ouarzazate ;
- \* L'inventaire systématique par photographies aériennes du patrimoine architectural de la vallée du Dra.

Déjà à l'époque du protectorat, des historiens, des ethnologues et même des officiers des Bureaux des Affaires Indigènes français s'intéressaient à l'architecture vernaculaire du sud du Maroc, notamment R. Montagne (Villages et kasbas berbères), Dj. Jacques-Meunié (architecture du Dadès), H. Terrasse (kasbah de l'Atlas et des Oasis), etc.

En 1962 à Marrakech, l'ingénieur Alain Masson dirige une équipe qui va édifier en parpaings de terre stabilisée la cité Daoudiat. Cet ensemble de 2700 logements ultra-économiques constituera longtemps le plus vaste ensemble urbain contemporain construit avec ce matériau. (Dethier, p.52).

En 1967, avec Jean Hensens, Alain Masson entreprend à Ouarzazate, la réalisation d'un quartier d'habitat social conçu en pisé avec un système de coffrage métallique qui constitue le moule complet de toute la maison avec murs et voûtes. (Dethier, p.54).

Au début des années soixante-dix, le Programme Alimentaire Mondial (PAM) avait entrepris des travaux de restauration dans les ksour de la vallée du Dra : Assrir n'Illmchan, Laàroumiat, Tissergate, Zaouiat el Qadi, Rbat Lhjer, Kasbah n'Chachda, Ksar el Kaàba, Ksar Oulad Ouchah, Ksar Malal, ksar Tinzoline, Tamzmout. Les travaux avaient ciblé les remparts, les portes d'entrée, les tours, l'aménagement des bergeries collectives à proximité des Ksour, le déblaiement des ruines, le renforcement de la base des murs, l'écoulement des eaux pluviales, le renforcement des acrotères, le pavage des passages et des ruelles.

L'année 1987 sera une date importante pour l'architecture en terre des vallées présaharienne du Maroc. L'Unesco procédera à l'inscription du Ksar Aït Ben Haddou sur la liste du Patrimoine Mondial. Cette inscription consacre la valeur universelle exceptionnelle d'un bien culturel afin qu'il soit protégé au bénéfice de toute l'humanité.

Effectivement, le Ksar Aït Ben Haddou représente un lieu de mémoire chargé de messages culturels d'une valeur inestimable et reflète l'image des villages communautaires construits en terre et en briques crues. Il est l'expression des concepts et des modes de vie originaux. Et pour le sauvegarder, le ministère de la Culture a procédé entre 1987 et 1989 aux travaux de réaménagement de la partie sud-est de la Kasbah de Taourirt (patrimoine national depuis 1954) pour l'installation des locaux d'un nouveau Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural des Zones Atlasiques et Subatlasiques. Cette institution qui a été créée suite au projet MOR/87/016 avec l'aide financière du PNUD et l'appui technique de l'Unesco a pour objectif principal de la préservation du patrimoine architectural.

À partir 1992, Le ksar Aït Ben Haddou a connu une série d'interventions de restauration exécutées par le Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural Atlasique et Subatlasique, en collaboration avec le PNUD et l'UNESCO. Ces interventions ont été dictées, en premier lieu, par le statut particulier du site (seul monument en terre au Maroc qui figure sur la liste du Patrimoine Mondial) et en second lieu, par son état de conservation devenu critique.

Les principales mesures urgentes de préservations et de rénovations qui ont été entreprises sont :

- restauration de la mosquée et ses dépendances (01/11/1991-01/06/1992);
- pavage des ruelles (01/10/1992-31/12/1992);
- les travaux de nettoyage et de remise en état des passages couverts (21/07/1993-30/09/1993);
- aménagement des gabions pour la protection des berges des parcelles agricoles contre les crues de l'oued et contre le glissement du terrain (21/07/1993-30/09/1993);
- remise en état des tours de cinq kasbahs et les motifs décoratifs de leurs façades (05/10/1994-30/02/1995).

Cependant, le manque d'une vision globale et d'une méthodologie cohérente visant la restauration du patrimoine architectural du ksar en parallèle avec sa réhabilitation avaient rendu la mission difficile. Ces actions revêtent un caractère sectoriel et sont discontinues. Ces interventions entreprises et le regain d'intérêt pour le ksar ont incité certaines habitants, non pas à revenir au sein de leurs habitations, mais à les transformer en boutiques de commerce de produits artisanaux. A cet état de fait s'est ajouté l'impact défigurant des interventions cinématographiques sur les monuments malgré la clarté des textes législatifs et l'afflux important de touristes qui augmente des risques de dégradation du site.

Actuellement plusieurs efforts se multiplient pour redynamiser le ksar Aït Ben Haddou. Un plan de gestion est déjà élaboré et basé sur une méthode de travail qui consiste à programmer des actions à entreprendre à court et à moyen termes, tout en spécifiant les parties responsables, les sources de financement, etc. Au vu de l'évolution des différents paramètres, ce plan de gestion doit être périodiquement réactualisé et réévalué. Il se décline comme suit :

- ✓ la revitalisation du site par la réalisation de projets réalistes et nécessaires pour les habitants du Ksar (pont, adduction d'eau potable, électricité, assainissement, parking, etc.) ;
- ✓ la conservation des valeurs architecturales tout d'abord par la création d'une antenne du Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural Atlasique et Subatlasique au village. Cette démarche permettra à l'institution responsable de la gestion du site de bien contrôler l'évolution de l'ancien ksar et d'intervenir sur place pour aider les habitants au cours des travaux de restauration ou de construction ;
- ✓ la garantie d'une meilleure visite touristique ;
- ✓ l'amélioration des visites par une politique de communication et de diffusion de l'information ;
- ✓ le contrôle de l'évolution de l'environnement du ksar par la conception de modèles types d'architectures mieux adaptées au nouveau village (matériaux, décorations, couleur, hauteurs, formes), le renforcement des normes de construction au niveau du nouveau village et de restauration pour le Ksar.

D'autres travaux de restauration avaient touché d'autres composantes du patrimoine architectural en terre, comme les greniers collectifs de Sidi Moussa et de Fakhor dans la région d'Azilal (1993), grenier collectif d'Igherm n'Ougdal à 70 Km de Ouarzazate

(1994 et 1999), restauration du grenier de Tazlaft (2004), et celui d'Ibakiwn dans la vallée des Aït Bougmez, Azilal (2007-2008).

Dès le début, il s'est avéré que le statut juridique des architectures de terre est un obstacle devant toute intervention. Pour ce, l'orientation vers les greniers collectifs qui sont à la fois des constructions collectifs et privés et qui sont tombés en désuétude depuis un siècle a pour objectif de démontrer les intérêts économiques que peuvent engendrer les architectures vernaculaires. D'ailleurs, ces intérêts économiques ne peuvent en aucun cas négliger les valeurs culturelles d'un tel site.

Au mois de juillet 1997, une nouvelle orientation vers la vallée du Dra a permis de réhabiliter le ksar de Tamnougalt. Ce projet ambitieux, entrepris avec la collaboration et le financement d'un organisme non-gouvernemental espagnol, est déployé dans le cadre du renforcement des infrastructures du ksar. Malheureusement, le projet n'avait pas de suite à cause de problèmes de vision et d'exécution.

Actuellement, d'autres travaux de restauration ou d'utilisation de la terre dans la construction sont menés par différentes institutions :

- restauration des ksour de Tafilalt par l'Etablissement Al Omran ;
- restauration du ksar Assa ;
- construction des écoles en terre dans différentes régions du Maroc par la Fondation BMCE BANK.



Grenier collectif de Tazlaft, dans la vallée Awnil, avant et après travaux de restauration  
PH. Gey FOCANT

## 2.2. Travaux d'inventaire

Depuis 1975, sous l'égide du ministère de la Culture, Jacques Verite et Driss Dkhissi mènent un pré-inventaire des Kasbahs du sud. Ce premier travail avait permis d'inventorier à peu près 300 kasbahs dans Le Sud-Est du Maroc. Malheureusement, il ne reste que peu de traces de ce travail.

Au début de sa création et face à de nombreuses priorités, le CERKAS s'est heurté très vite au problème d'identification de projet de sauvegarde de monuments d'intérêt particulier. Au début, ses actions sont menées selon des situations d'urgence et selon la demande de la population. Les premiers travaux d'inventaires des architectures de terre ont été entrepris aux années soixante-dix. A partir de 1989, date de la création du CERKAS, cette institution a réalisé quelques travaux dans la région de Ouarzazate,

mais qui reste limités. A partir de 1996, d'importants travaux d'inventaire ont commencé en partenariat avec des institutions internationales :

- dans le cadre de la mission "Inventaire des Ksour et Kasbahs de la vallée du Dra" une équipe du CERKAS a mené une enquête d'identification du patrimoine architectural en terre dans la région du Dra en collaboration avec l'U.N.E.S.C.O (1996) ;
- Inventaire des villages communautaires de la vallée du Todgha en collaboration avec l'Ecole polytechnique de Barcelone, Espagne (1998-1999) ;
- Inventaire du patrimoine architectural de la palmeraie de Skoura en partenariat avec l'Ecole Polytechnique de Valence, Espagne (2002).

Depuis 2001, le CERKAS réalise un projet d'inventaire dans le domaine des architectures en terre au Maroc basé sur les nouvelles technologies (photos aériennes et système d'information géographique). Il s'agit de « l'inventaire systématique par photographies aériennes du patrimoine culturel de la vallée du Dra ». Ce projet est co-financé par la Direction de Développement et de la Coopération du Département Fédéral des Affaires étrangères de la Suisse et le ministère de la Culture du Maroc. Il est dirigé par une équipe du CERKAS en collaboration avec l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et le Bureau d'Architecture et d'Urbanisme Hans Hostettler de Berne.

L'objectif général de cet inventaire est une connaissance approfondie du patrimoine architectural dans la vallée du Dra sur les plans historique, ethnographique, architectural et la relation qu'il entretient avec son environnement immédiat. Cet inventaire permettra de définir les mesures de protection adéquate pour une sauvegarde dynamique de ce patrimoine ancestral, tout en prenant compte de l'évolution de l'habitat dans la vallée. A la fin, le projet a inventorié et étudié 300 villages communautaires. Les résultats de ce projet feront prochainement objet d'une publication. En général, ces travaux d'inventaire ont démontré l'état de dégradation irréversible des architectures en terre. Les greniers ont cessé de fonctionner depuis un siècle, les ksour ne sont plus habités et les kasbahs sont des ruines, sauf quelques exceptions. Cet éclatement a engendré un mode d'habitat différent de celui qui existait auparavant.



Un ksar totalement en ruine dans la vallée du Dra  
Ph. BARJALI

## **2. BILAN ET PERSPECTIVES**

### **2.1. Résultats**

Devant le processus d'éclatement menant à la disparition de nombreux villages communautaires, des demeures seigneuriales et de greniers collectifs, le ministère de la Culture a créé en 1989 un centre dont la mission est de conserver et de réhabiliter les architectures de terre des régions Atlasiques et Subatlasiques du Maroc. Cependant, malgré les efforts déployés par cette institution qui a bénéficié de l'aide financière et de l'appui technique de certains organismes internationaux, en l'occurrence, le P.N.U.D. et l'U.N.E.S.C.O., le processus d'éclatement des espaces bâtis en terre s'intensifie de jour en jour et, par conséquent, la majorité des édifices en terre disparaissent. En plus, des problèmes techniques et financiers aggravent la situation. Il est actuellement difficile d'intervenir sur un grand nombre de sites et de donner de l'importance à tous les édifices parce que les moyens matériels et financiers sont devenus limités pour de telles réalisations.

Même les efforts déployés pour le désenclavement des villages communautaires - surtout en matière d'électrification et d'équipements scolaires - ont encouragé davantage l'abandon des ksour et la création de nouvelles constructions autour de ces équipements, donnant ainsi naissance à une urbanisation incontrôlée. Même les institutions de l'Etat implantées dans ce milieu sont construites selon soit disant un mode urbain ce qui donne une image caricaturale et un non respect d'un savoir-faire local (exemple des écoles, des dispensaires et des sièges de communes, etc.). En plus, il y'a un certain dualisme qui mène vers une certaine éviction d'un mode par un autre. L'espace architectural en terre devient un entrepôt, une carrière pour récupérer les matériaux de construction, des étales ou plus simplement un dépôt. Seules les mosquées qui sont rénovées complètement avec un nouveau matériau (le ciment) échappent à ce processus.

Généralement, les travaux de restauration menés depuis 1989 sont limités géographiquement. La grande majorité des missions s'est concentrée sur deux sites : la Kasbah de Taourirt et le Ksar d'Aït Ben Haddou. Il est vrai que ces deux sites présentent un intérêt particulier en tant que patrimoine d'une valeur inestimable, mais le patrimoine architectural en terre des autres vallées n'a pas encore bénéficié d'actions de restauration ou de réhabilitation.

Nous pouvons dire que la politique de revalorisation du patrimoine architectural du sud a instauré une prise de conscience de ses valeurs multiples et structurelles. La restauration de la kasbah de Taourirt à des fins fonctionnelles et scientifiques, la rénovation partielle d'Aït Ben Haddou, la réhabilitation des greniers de Fakhor, de Sidi Moussa, de Tazlaft, d'Ibaqliwn, la reconversion réussite de certaines kasbahs comme celle de Ben Moro à Skoura et de Bassou Ali à Tinghir en hôtels témoignent d'une grande capacité d'adaptation et de refunctionalisation des ces architectures.

### **2.2. Nouvelles actions pour la sauvegarde des architectures en terre**

Entreprendre des mesures et des actions susceptibles de remédier aux manifestations les plus flagrantes de la dégradation que subissent les architectures de terre est le champ de bataille actuel et futur. Par ailleurs, les actions devraient s'inscrire dans une vision globale orientée vers de nouvelles stratégies de gestion. Les architectures ne sont pas l'affaire d'une seule institution ou d'un seul département, mais c'est l'affaire de tous les concernés.

### **2.2.1. Actions institutionnelles**

La majorité des ksour sont des propriétés collectives. Les héritiers sont nombreux, souvent en discorde et ne disposent pas de titre de propriété. Il est urgent de trouver une solution à ce problème par les départements concernés (ministères de la Culture, de l'Habitat, de l'Intérieur) surtout pour les demeures seigneuriales (kasbahs) qui représentent un patrimoine d'une grande valeur.

D'un autre côté, il est impératif de revoir les textes et les arrêtés de classement des vallées présahariennes et des constructions en terre qui datent du Protectorat et qui comportent des mentions désuètes et imprécises : interdiction d'utiliser des matériaux non traditionnels sans les définir et les préciser, et interdiction d'introduire le style européen dans la construction.

Trouver d'autres modalités d'implication de la population par la prise en main de sa propre destinée par l'établissement d'une synergie entre l'engagement politique et l'engagement communautaire.

En général, les réflexions concernant le patrimoine architectural en terre devraient prendre en compte les problèmes actuels qui pèsent sur l'avenir, à savoir :

- l'installation des infrastructures nécessaires ;
- l'adaptation des édifices existants à des usages contemporains ;
- la nécessité croissante des besoins en espace.

Il est temps de favoriser une "conservation intégrée" des architectures vernaculaires au développement régional en élaborant des synergies d'actions entre les ministères de la Culture, de l'Habitat, des Travaux publics, de l'Education nationale, du Tourisme, etc.

L'intégration du patrimoine architectural dans la planification du développement est une étape décisive et fondamentale. Une réflexion globale devrait être menée dans le domaine de l'urbanisme et de la protection des architectures de terre et pourquoi ne pas élaborer un projet expérimental entre les différents services concernés pour construire des lotissements à base de matériaux vernaculaires.

### **2.2.2. Actions techniques**

Les actions de sauvegarde doivent être inscrites dans un schéma d'aménagement et de développement global prenant en considération l'ensemble des vallées présahariennes et impliquant toutes les instances. Cette démarche passe par l'amélioration des pratiques architecturales qui devront porter sur un programme à long terme de vulgarisation. Cette démarche d'aide technique pourrait être efficace parce que et comme le souligne Chastel, "les monuments anciens ne se préservent pas par décret : ce sont les habitants de chaque maison qui assurent ou ruinent eux-mêmes l'hygiène et la propreté des immeubles, les habitants (...) qui souillent ou entretiennent les vieilles pierres". (Chastel, 1994, p.33).

L'intervention technique doit porter essentiellement sur le contrôle pour éviter les dégradations irréparables avec l'encouragement d'une politique d'emploi des matériaux vernaculaires en adoptant un système normatif élaboré par les services compétents. En plus du développement de l'expérimentation sur les composants techniques de la construction en terre : liants, enduits adéquats (synthétiques ou naturels), bois, etc., il faut impérativement établir une canonisation de l'utilisation du matériau « terre » en construction en milieu rural et urbain.



La construction selon le principe de coffrage est une tradition qui s'est perpétuée dans la région des vallées présahariennes depuis des siècles.  
Ph. BARJALI



Préparation des briques crues (travaux de restauration du grenier collectif de Tazlaft, oued El Maleh, Ouarzazate  
Ph. BARJALI

### 2.2.3. Actions de réhabilitation et de mise en valeur

Pour une réhabilitation relativement meilleure, les architectures de terre des vallées présahariennes peuvent être un atout de développement local d'une importance capitale. La finalité n'est pas de retenir les habitants dans un espace qui ne répond plus aux exigences de la vie quotidienne sans entreprendre des actions concrètes, mais de créer au sein des ksour des activités génératrices d'emploi.

La politique de mise en valeur à mettre en place « passe d'abord par la réhabilitation morale d'un habitat et de pratiques constructives longtemps considérés comme arriérés. Elle doit se traduire par des actions non seulement de conservation mais de réhabilitation physique de l'habitat voire d'urbanisme qui permettent aux occupants d'accéder à des conditions minimales de confort afin qu'ils demeurent sur place » (Sinou, 2000, p.2).

La réhabilitation de certaines architectures en terre dans les vallées présahariennes a démontré toute la capacité de ce patrimoine oasisien à s'adapter aux changements survenus dans la région, à condition que les interventions soient bien maîtrisées.

## Conclusion

Les vallées présahariennes demeurent un milieu de vie d'une importance capitale. Ceci s'explique en particulier par la situation géographique, les conditions climatiques, et probablement par la conjonction des traditions locales et d'apports étrangers. Dans ces vallées, le brassage entre des populations d'origines diverses est un fait attesté depuis des siècles. Ce kaléidoscope est le résultat d'un long processus de migrations, de poussées ethniques, d'histoire mouvementée et de contraintes sociales différentes. Ce kaléidoscope a donné naissance à une architecture authentique dont les traits les plus originaux se manifestent dans les ksour, les kasbahs et les greniers collectifs. Ce patrimoine et malgré les efforts est à la recherche d'un nouveau souffle. Aujourd'hui, il est en effet impératif de s'assurer de l'engagement des institutions du pays à préserver ce patrimoine culturel.



**Notes :** (1) cette intervention ne traite pas toutes les actions qui ont été entreprises dans tout le territoire marocain, mais elle se limite aux régions du sud-est

## **Bibliographie**

Chastel A., Architecture et patrimoine, Imprimerie Nationale Editions, Paris, 1994.  
Sinou A., Note sur le patrimoine architectural en Afrique noire. Support de cours. Université Senghor d'Alexandrie, 2000.  
Dethier J., Architecture de terre, Editions du Centre George Pompidou, Paris, 1984.  
Terrasse H., kasbahs berbères de l'Atlas et des Oasis, Editions des Horizons de France, Paris, 1938.

**Curriculum :** Conservateur/Ethnologue, Directeur du Centre de Conservation et de Réhabilitation du Patrimoine Architectural Atlasique et Subatlasique, dirige des études et des inventaires sur les architectures du Sud-Est du Maroc, auteur de plusieurs articles, manuels et plan de gestion.